

Pesticides

Pesticides - Étiquettes

Sur cette page

[Comment peut-on vérifier la toxicité d'un pesticide?](#)

[Que signifient les symboles et les mots indicateurs?](#)

[Quel type de renseignements trouve-t-on sur l'étiquette d'un pesticide?](#)

[Où peut-on consulter les étiquettes des pesticides canadiens?](#)

Comment peut-on vérifier la toxicité d'un pesticide?

Les pesticides sont étiquetés en vue de fournir les renseignements pertinents au sujet de leur toxicité.

L'étiquette d'un contenant de pesticide comporte plusieurs fenêtres de renseignements. Si les renseignements sont trop nombreux pour figurer tous dans ces fenêtres, des données additionnelles peuvent être fournies dans un livret distinct. Il est également possible d'apposer des autocollants, des étiquettes volantes, des capsules ou des pellicules enveloppantes sur le contenant ou encore d'y fixer des fiches, des fourreaux ou des feuillets. Il importe que l'étiquette soit lisible en tout temps. Si l'étiquette devient illisible, ou difficile à lire, alors une nouvelle étiquette devra être obtenue du fournisseur et fixée au contenant.

NOTE : Le terme « pesticide » désigne une très grande variété de substances ou de produits chimiques. Il importe donc de toujours obtenir des renseignements précis concernant le produit particulier que vous utilisez.

Pour obtenir de plus amples précisions, vous pouvez consulter les autres fiches d'information Réponses SST de cette série, à savoir :

- [Pesticides – Premiers soins](#)
- [Pesticides – Généralités](#)
- [Pesticides – Effets sur la santé](#)
- [Pesticides – Délai de sécurité après traitement](#)
- [Pesticides – Sécurité au travail](#)

Quel type de renseignements trouve-t-on sur l'étiquette d'un pesticide?

De précieux renseignements sont réunis sur les étiquettes des produits de lutte antiparasitaire, nos pesticides et ils se présentent comme suit :

Tableau 1
Données sur les pesticides figurant sur l'étiquette

Élément de l'étiquette	Description
Nom du produit	Le nom complet peut correspondre à une marque de commerce ou à une appellation commerciale distinctive et au nom chimique commun.
Type de produit	Le type de produit est en fait une description de l'usage prévu du produit. Les pesticides les plus courants englobent les herbicides, les insecticides et les fongicides.
Forme physique	Il s'agit d'une description de la forme physique sous laquelle se présente le produit, comme un liquide, un solide, un concentré émulsifiable, etc.
Classe	Tous les pesticides sont classifiés, en fonction de leur toxicité et de l'usage auquel ils sont destinés, dans l'une ou l'autre de quatre catégories (pesticides à usage domestique, pesticides à usage commercial, pesticides pour la fabrication ou pesticides à usage restreint). La catégorie est déterminée à la fois selon les conditions d'utilisation habituelles et selon la gravité des risques qu'il pose pour l'utilisateur ainsi que pour l'environnement. La catégorie constitue également une indication du niveau de précautions que l'on doit prendre lors de l'utilisation, de l'entreposage et du transport du pesticide.
Garantie de la concentration	Chaque matière active est désignée par son nom commun (ou nom vernaculaire) et par la concentration du produit dans la préparation commerciale, exprimée en pourcentage en masse (% en masse) ou en pourcentage en volume (% en volume).
Formulants	Divulgation d'autres ingrédients le cas échéant, comme des allergènes.
Numéro d'enregistrement de produit antiparasitaire	Ce numéro d'homologation, aussi appelé numéro EPA, est attribué à un produit en vertu de la Loi canadienne sur les produits antiparasitaires : par exemple n° d'enregistrement 00000 - Loi canadienne sur les produits antiparasitaires.
Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement	Nom et adresse, parfois accompagnés du numéro de téléphone, du titulaire du numéro d'enregistrement. Dans certaines circonstances, le nom et l'adresse de l'agent canadien peuvent être exigés en guise de données de remplacement. Le titulaire de l'enregistrement et l'agent peuvent être joints en tout temps pour obtenir des précisions additionnelles.

Tableau 1 Données sur les pesticides figurant sur l'étiquette	
Contenu de l'emballage	Le contenu de l'emballage désigne la quantité exacte de pesticide se trouvant dans le contenant ou l'emballage en question, exprimée en unité métrique. Ce renseignement vous aidera à déterminer le nombre d'emballages dont vous avez besoin.
Degré et nature des risques	Le degré et la nature des risques sont spécifiés à l'aide de mots indicateurs, de symboles d'avertissement et de panneaux avertisseurs normalisés (se reporter au Tableau 2) qui sont décrits dans le Règlement sur les produits antiparasitaires.
Avertissements particuliers	La mention « LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION » doit figurer sur toutes les étiquettes. La mention « GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS » doit figurer sur tous les pesticides de catégorie domestique (c.-à-d. pour usage domestique).
Symboles et mots indicateurs, mises en garde, et instructions concernant la manutention	Ces éléments portent plus précisément sur la manutention, l'entreposage, la présentation, la distribution et l'élimination des produits. Les instructions indiquant de quelle façon éliminer les risques doivent aussi être spécifiées dans cette rubrique. Le délai de sécurité après traitement peut également être précisé.
Consignes relatives aux premiers soins	Les consignes relatives aux premiers soins fournissent des renseignements pratiques sur les mesures à prendre en cas d'empoisonnement ou de blessures attribuables au produit.
Données toxicologiques	Les données toxicologiques réunissent des renseignements essentiels en vue du traitement d'une lésion ou d'un empoisonnement causé par le produit. Ces données comprennent les symptômes d'un empoisonnement, l'antidote ou les mesures correctives recommandées ainsi que l'appellation des autres ingrédients (tels que les distillats de pétrole) contenus dans le produit qui pourraient influencer sur le traitement. Le délai de sécurité après traitement peut également être précisé.
Avis à l'utilisateur	Cet avis indique que l'utilisateur doit utiliser le produit conformément aux directives sur l'étiquette.

D'autres renseignements peuvent être inscrits dans l'aire d'affichage secondaire de l'étiquette, notamment les éléments suivants :

- mode d'emploi
- disposition (élimination) et décontamination
- mises en garde

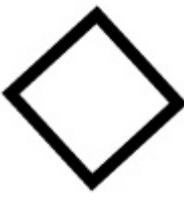
- premiers soins
- renseignements toxicologiques
- avis à l'utilisateur
- directives d'entreposage
- pulvérisation par voie aérienne
- énoncé sur les concentrations de résidus
- autres adresses

Adapté de la *Liste de vérification des exigences en matière d'étiquetage pour les produits antiparasitaires*, Santé Canada (2007).

Que signifient les symboles et les mots indicateurs?

Les symboles et les mots indicateurs figurant sur les étiquettes des pesticides vous transmettent rapidement des données importantes sur la toxicité aiguë du produit. Se reporter au Tableau 2 pour connaître les différents types de symboles de danger.

Tableau 2
Symboles et étiquetage des pesticides

Quatre symboles et mots indicateurs principaux qui précisent les risques éventuels que posent les pesticides.		Le symbole de danger sera présenté À L'INTÉRIEUR d'un des encadrés illustrés ci-après. Ces encadrés et leurs mots indicateurs vous indiquent le degré de risque que pose le pesticide. Plus l'encadré comporte d'angles ou de côtés, plus le produit est dangereux.		
Symbole de danger	Mot indicateur	Degré de risque	Symbole d'avertissement	Mot indicateur
	Poison (Risque d'exposition par voie orale, par contact cutané ou par inhalation; peut causer une irritation.)	La forme triangulaire (3 côtés) de l'encadré annonce un risque FAIBLE.		Attention
	Corrosif (Le produit est corrosif pour la peau et les yeux; il peut causer des brûlures chimiques. Il s'agit d'un acide ou d'un alcali (caustique).)	La forme diamantée (4 côtés) de l'encadré annonce un risque MODÉRÉ.		Avertissement
	Inflammable (Le pesticide a un point d'éclair peu élevé et il est inflammable ou s'enflamme facilement.)	La forme octogonale de l'encadré (8 côtés) annonce un risque ÉLEVÉ.		Danger

	<p>Explosif (Le pesticide peut exploser - s'il est stocké dans un contenant sous pression p. ex.)</p>	<p>Vérifier l'étiquette afin de connaître les mises en garde particulières concernant les risques pour les yeux et la peau.</p> <p>La partie avant de l'étiquette du pesticide peut aussi contenir des mises en garde vous indiquant que le produit est corrosif pour les yeux, ou irritant pour la peau ou les yeux.</p>
---	---	--

Adapté du Manuel du cours sur l'utilisation sécuritaire des pesticides par l'agriculteur, Chapitre 5 - Formulations des pesticides, Programme ontarien de formation sur les pesticides, Université de Guelph, Campus de Ridgetown.

<p align="center">Tableau 3 Étiquettes et toxicité</p>				
<p>Symbole de risque d'empoisonnement</p>	 Danger poison	 Avertissement	 Attention poison	<p>[Aucun symbole]</p> <p>Très faible toxicité</p>
<p>Toxicité orale aiguë DL₅₀</p>	<p>Moins de 500 mg/kg</p>	<p>500 à 1000 mg/kg</p>	<p>1000 à 2000 mg/kg</p>	<p>Plus de 2500 mg/kg</p>
<p>Toxicité dermique aiguë DL₅₀</p>	<p>Moins de 500 mg/kg</p>	<p>500 à 1000 mg/kg</p>	<p>1000 à 2000 mg/kg</p>	<p>Plus de 2500 mg/kg</p>
<p>Appareil de protection respiratoire</p>	<p>Nécessaire</p>	<p>Recommandé dans les espaces clos</p>	<p>Recommandé dans les espaces clos</p>	<p>Recommandé</p>
<p>Protection des yeux</p>	<p>Nécessaire</p>	<p>Nécessaire</p>	<p>Recommandée</p>	<p>Recommandée</p>
<p>Effets pour les yeux</p>	<p>Effet corrosif ou irréversible</p>	<p>Effet grave ou réversible</p>	<p>Effet irritant</p>	<p>—</p>
<p>Effets chroniques</p>	<p>Effet mortel/ irréversible</p>	<p>Effet non mortel/ irréversible</p>	<p>Effet non mortel/ réversible</p>	<p>—</p>
<p>Distillats de pétrole</p>	<p>10 % ou plus (produits pour usage domestique)</p>	<p>1 à 10 %</p>	<p>—</p>	<p>—</p>

L'étiquette des pesticides qui comportent plusieurs dangers doit afficher tous les symboles de danger, mais ne nécessite qu'un seul mot-indicateur, soit celui qui correspond au niveau de danger le plus élevé.

Texte adapté du document et des sites ci-après :

« [Pesticides in Agriculture](#) », Gouvernement de la Colombie-Britannique, (en anglais seulement)

« Pesticide Safety », Manitoba Agriculture, Food and Rural Initiatives (en anglais seulement)

« Pesticide Toxicity Hazard and Risk », Gouvernement de l'Alberta (en anglais seulement)

Où peut-on consulter les étiquettes des pesticides canadiens?

Pour consulter l'étiquette d'un pesticide en particulier, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) relevant de Santé Canada utilise une base de données électronique sur les pesticides et leurs étiquettes. Les étiquettes de tous les pesticides enregistrés au Canada, dans leur version intégrale, y compris les feuillets qui les accompagnent, figurent sur le site Web de [Santé Canada](#).

Des fiches de renseignements et divers exemples montrant comment lire l'étiquette d'un pesticide sont également présentés sur les sites ci-après :

« [Understanding the Pesticide Label](#) », Ministère de l'Environnement, Nouvelle-Écosse (en anglais seulement)

[Manuel du cours sur l'utilisation sécuritaire des pesticides par l'agriculteur, Chapitre 5 - Formulations des pesticides](#), Programme ontarien de formation sur les pesticides, Université de Guelph, Campus de Ridgeway.

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2023-04-04

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.